

PAGE DE FORMATION

Formation

Chapô de la formation

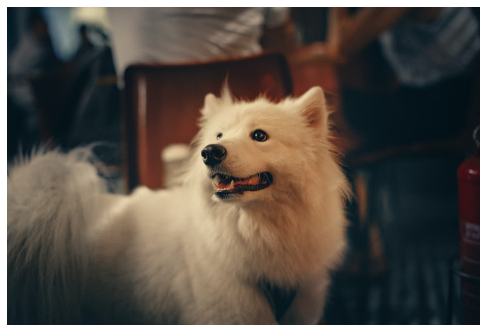
Titre de la formation

Texte de la formation

1. Item 1
2. Item 2

Citation de formation

Formation 1	Titre de formation un peu plus long



Chien blanc



Bloc médias & textes

FORMATION

FORMATION 2

FORMATION 3



Information sur les annuaires

Texte de formation

Accordéon numéro 1

Texte numéro 1

Accordéon numéro 2

Texte numéro 2

Propriétaire : quelles sont les règles de location d'un logement meublé ?

Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ou d'une résidence secondaire ? Vous souhaitez louer votre logement à un locataire pour qu'il en fasse sa résidence principale, une résidence secondaire ou une location de vacances. Selon le type de location, le contrat à signer est différent (contrat de location, contrat de mobilité ou contrat de location de vacances). Il en est de même pour les impôts et les taxes. Nous vous présentons les règles applicables à un logement meublé selon sa nature.



Règles applicables à un meublé selon sa nature

	BAIL D'HABITATION MEUBLÉ	BAIL MOBILITÉ	MEUBLÉ DE TOURISME
UTILISATION DU LOGEMENT	Le locataire fait du logement sa résidence principale	Le locataire fait du logement sa résidence principale ou sa résidence secondaire	Le locataire fait du logement une location de vacances

	BAIL D'HABITATION MEUBLÉ	BAIL MOBILITÉ	MEUBLÉ DE TOURISME
POUR QUEL LOCATAIRE ?	Toute personne peut être locataire	Le locataire doit être dans une des situations suivantes : Formation professionnelle Études supérieures Contrat d'apprentissage Stage Engagement volontaire dans le cadre d'un service civique Mutation professionnelle Mission temporaire dans le cadre de l'activité professionnelle	Un même locataire ne doit pas louer le logement plus de 90 jours par an
DURÉE DU BAIL	Minimum : 1 an Mais si le locataire est étudiant, le minimum est de 9 mois	Minimum : 1 mois Maximum : 10 mois	Location à la journée, à la semaine ou au mois
CONTENU DU BAIL	<u>Réglementé et spécifique</u>	<u>Réglementé et spécifique</u>	<u>Réglementé et spécifique</u>
DÉPÔT DE GARANTIE	Maximum : 2 mois de loyer (hors charges)	Interdit	Libre
CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE	En métropole, le logement doit avoir une <u>consommation énergétique modérée</u>		Pas de limite
AMEUBLEMENT	Le logement doit comporter <u>au minimum certains meubles</u>		Il n'existe pas de liste des meubles obligatoires. Mais l'ameublement est 1 des critères pour le <u>classement du meublé (facultatif)</u>
DÉCLARATIONS PRÉALABLES	Aux impôts : <u>déclarer un début d'activité et obtenir un numéro SIRET</u>	Aux impôts : <u>déclarer un début d'activité et obtenir un numéro SIRET</u>	A la mairie : une <u>déclaration</u> peut être obligatoire, voire une autorisation de changement d'usage (selon la commune) Aux impôts : <u>déclarer un début d'activité et obtenir un numéro SIRET</u>
CONTENU DE L'ANNONCE IMMOBILIÈRE	<u>Réglementé</u>		Libre
LOYER	<u>Réglementé ou libre</u> (selon la commune)		Libre
FISCALITÉ DU PROPRIÉTAIRE	<u>Impôt sur le revenu</u> <u>Prélèvement sociaux</u> <u>Taxe foncière et taxes accessoires</u> <u>Cotisation foncière des entreprises</u> (dans certains cas) <u>Cotisations sociales</u> (dans certains cas)		
FIN DU BAIL À L'INITIATIVE DU LOCATAIRE	À tout moment <u>Congé à donner</u> avec un délai de préavis d'un mois	À tout moment <u>Congé à donner</u> avec un délai de préavis d'un mois	Les règles de congé et de préavis sont à définir dans le contrat de location
FIN DU BAIL À L'INITIATIVE DU PROPRIÉTAIRE	À l'échéance du bail et pour 1 des motifs autorisés (reprise pour habiter, reprise pour vendre, ou motif légitime et sérieux). <u>Congé à donner</u> avec un délai de préavis d'au moins 3 mois.	À l'échéance du bail. Pas de congé à donner ni de délai de préavis à respecter	Les règles de congé et de préavis sont à définir dans le contrat de location

Questions – Réponses

Qu'est-ce qu'un logement d'habitation meublé ?

Quelles sont les règles d'un bail mobilité ?

Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de mise en location ?

Un contrat de location (bail) peut-il interdire les animaux dans le logement ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

Mettre en location sa résidence principale (en faire un meublé de tourisme)

Mettre en location sa résidence secondaire (en faire un meublé de tourisme)

Pour en savoir plus

Je fais de la location meublée, dois-je payer la cotisation foncière des entreprises (CFE) ?

Source : Ministère chargé de l'économie

Si je mets en location un meublé, dois-je déclarer un début d'activité et avoir un numéro SIRET ?

Source : Ministère chargé de l'économie

Location meublée : quels revenus déclarer ?

Source : Ministère chargé de l'économie

Investissement locatif : comment choisir entre location courte et longue durée ?

Source : Ministère chargé de l'économie

Où s'informer ?

Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil)

FIL INFOS



CULTURE, TOURISME

Marché du lundi



SCOLARITÉ

École de Solenzara – Inscriptions ouvertes

TOUTES LES ACTUALITÉS



Du 20 JUIL

FESTIVAL

F
o
r
m
a
t
i
o
n
d
u
2
0

TOUS LES ÉVÉNEMENTS